



CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION EI

**MISSION POLE d'APPUI A LA SCOLARITE (PAS) au sein du Service de l'Ecole Inclusive
(SEI)**

Type d'emploi	Poste ouvert aux professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF. Un CAPPEI (ou équivalent) ou une expérience préalable dans l'école inclusive serait apprécié.
Établissement	Rectorat Paris
Nature du poste	Conseiller pédagogique de circonscription EI
Intitulé du poste	CP POLE d'APPUI A LA SCOLARITE (PAS) – CPC-PAS
Qualification demandée	La pertinence des diplômes possédés pourra être appréciée par la commission de recrutement.
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire 2026
Organisation du temps de travail	Le conseiller pédagogique EI est totalement déchargé de service d'enseignement. Son service s'organise dans le cadre de la durée légale du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires soit 1607 h annuelles. Une souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.
Lieux d'exercice	Académie de Paris
Autorité hiérarchique	Autorité hiérarchique : conseillère technique EI de Mme la Rectrice cheffe de service du SEI. Autorité fonctionnelle : IEN Ecole inclusive en charge de la mission Pôle d'appui à la scolarité (PAS). Le conseiller pédagogique EI est membre de l'équipe des conseillers pédagogiques du SEI et exerce ses fonctions au sein du service départemental de l'école inclusive, en apportant conseils et appui aux co pilotes des PAS du secteur public et du secteur privé.

Description des missions :

Dans le cadre du renforcement de la politique d'école inclusive et du déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS) à la rentrée 2026 puis 2027, l'académie de Paris recrute un conseiller pédagogique chargé de mission PAS à l'échelon départemental.

Les PAS ont pour mission principale de contribuer au développement de l'accessibilité et de l'appui en ressources, en accompagnant concrètement les acteurs de la communauté éducative ainsi que les élèves scolarisés. La mise en place des PAS s'inscrit dans une démarche de transformation des pratiques pédagogiques, visant à favoriser l'élaboration et la mise en œuvre de réponses pédagogiques et éducatives de premier niveau, dans une perspective d'accessibilité aux apprentissages pour tous les élèves.

Les principales missions s'exercent dans un cadre académique selon 4 grands axes :

1. Pilotage du déploiement

- Accompagner l'installation et la structuration des pôles dans chaque territoire en lien avec les pilotes des PAS et les coordonnateurs ;
- Élaborer, partager et proposer des outils de pilotage au sein des PAS dans le respect de la cohérence des outils déjà mis en place dans l'académie.

2. Accompagnement et formation

- Concevoir, planifier, organiser et mettre en œuvre le plan de formation annuel des enseignants coordonnateurs de PAS, en lien avec les partenaires médico-sociaux EMASCO et en s'appuyant sur les ressources internes (SEI, autres) et externes (EMASCO, autres).
- Sous l'autorité de l'IEN responsable de la mission PAS, assurer un rôle d'appui-conseil auprès des copilotes de l'Éducation nationale et des coordonnateurs de PAS.

3. Animation et coordination

- Participer aux réunions de régulation planifiées régulièrement sur les PAS et aux instances départementales de suivi.
- Animer le réseau des coordonnateurs de PAS et favoriser le travail en réseau et assurer des actions de formations.

4. Suivi et évaluation

- Mettre en œuvre des indicateurs de suivi académique et produire des bilans réguliers à destination des IEN École inclusive et de la CT Ecole inclusive ;
- Contribuer à l'optimisation et à l'évolution du fonctionnement des PAS par des recommandations et des propositions adaptées.

Conditions d'exercice

- Poste à temps plein
- Déplacements fréquents au sein de l'académie
- Travail en lien étroit avec les services du rectorat et les partenaires institutionnels
- Les missions sont susceptibles d'évolution au gré du déploiement des PAS et des priorités académiques.

Le CP PAS rendra compte annuellement de la réalisation des actions, par un rapport d'activités à l'IEN EI en charge des PAS.

PROFIL de COMPÉTENCES

Le candidat doit être enseignant du premier degré et titulaire du CAFIPEMF. Une certification dans le domaine de l'École inclusive (CAPPEI ou équivalent) ou une expérience dans le domaine de l'école inclusive valorise le profil. Une expérience en tant que conseiller pédagogique, formateur ou dans le cadre d'une mission académique sera particulièrement appréciée.

Le/la candidat(e) devra posséder :

- de très bonnes connaissances de l'environnement réglementaire et institutionnel relatif à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- une expérience de formation d'enseignants, en tant que conseiller pédagogique ;
- une volonté de s'engager dans des démarches individuelles et collectives de développement professionnel ;

Le/la candidat (e) devra faire preuve

- de compétences à travailler en équipe ;
- de compétences relationnelles et aptitudes communicationnelles avérées indispensables à la collaboration et à la coopération avec les différents acteurs et partenaires ;
- de capacités de gestion et d'animation de groupes ;
- de capacités à rendre compte à ses autorités fonctionnelle et hiérarchique, de manière synthétique et structurée, du travail en cours ou effectué ;
- de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.